Stage fédéral du 22 au 30 novembre 2025
Fiche d'inscription

Adulte

Je soussigné, ...,

déclare être en possession de la licence 2025-2026 de la F.P.A.

et inscrit au Dojo : ....

Ci-joint le règlement pour **:** ***(Tarifs réservés aux licenciés)***

☐ le stage complet adulte coût : 5 000 f/cfp
☐ le cours coût : 2 000 f/cfp

Pour les non licenciés FPA

☐ le stage complet adulte coût : 10 000 f/cfp
☐ le cours coût : 3 000 f/cfp

et je règle : ☐ en espèces
☐ par chèque au nom de la Fédération Polynésienne d'Aikido

Fait à ..... le .....

Signature

Mineur

Je soussigné, ...,
autorise ……..….....
inscrit au Dojo : ..... a participé à ce stage

Ci-joint le règlement pour : ***(Tarifs réservés aux licenciés)***

☐ le stage complet coût : 3 000 f/cfp
☐ le cours coût : 1 000 f/cfp

et je règle : ☐ en espèces
☐ par chèque au nom de la Fédération Polynésienne d'Aïkido

Fait à ..... le .....

Signature parent

La licence d'Aïkido de l'année en cours et un certificat médical (ou Attestation sur l'honneur) de moins d'un an pour la pratique sont ***obligatoires*** *pour participer au stage.*

Fédération Polynésienne d'Aïkido

Stage d'Aïkido

Dans le cadre du partenariat avec la
Fédération Française d'Aïkido et Budo

du **22 au 30 novembre 2025**

dirigé par

Robert DALESSANDRO

Shihan
7e Dan Aïkikai / 7e Dan CSDGE

Membre du Comité Directeur Fédéral
Président du Département Technique
Chargé d'Enseignement National FFAB

CODE S.T.S. : 155.107 - N° TAHITI 258.863 - Agrément n° 3881/MJS du 11/09/2001
Délégation de service public par l'arrêté n° 14313 MEJ du 27 décembre 2019
Affiliée au Comité Territorial Olympique et Sportif (C.T.O.S.) en 1998,
puis au Comité Olympique de Polynésie française (C.O.P.F.) en 2000
Reconnaissance internationale par le HOMBU, le 20 février 2003
Membre de l'I.A.F. (International Aïkido Federation), le 13 octobre 2021
Label « Terre de Jeux 2024 » le 25 octobre 2022
Reconnaissance d'Intérêt Général par l'arrêté n° 543 PR du 23 juin 2023